

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 027 DU 25 MARS 2026 PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS PROVINCIAUX AU MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/024 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

Vu le Décret n°100/110 du 08 décembre 2025 portant Création, Organisation, Missions et Fonctionnement des Directions Provinciales au Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Directeur Provincial du Budget, de la Comptabilité et de la Sauvegarde du Patrimoine de Buhumuza :
Monsieur Léopold KAYIMBI ;
- Directeur Provincial du Budget, de la Comptabilité et de la Sauvegarde du Patrimoine de Bujumbura :
Monsieur Eric NSENGIYUMVA ;
- Directeur Provincial du Budget, de la Comptabilité et de la Sauvegarde du Patrimoine de Burunga :
Monsieur Nicolas GIRUKWIGOMBA ;

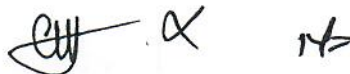
- Directeur Provincial du Budget, de la Comptabilité et de la Sauvegarde du Patrimoine de Butanyerera :
Monsieur Jean Norbert NKUNZIMANA ;
- Directeur Provincial du Budget, de la Comptabilité et de la Sauvegarde du Patrimoine de Gitega :
Madame Espérance NITUNGA.

Article 2 : Sont nommés :

- Directeur Provincial des Marchés Publics de Buhumuza :
Madame Frédérique NIYONZIMA ;
- Directeur Provincial des Marchés Publics de Bujumbura :
Madame Jeanne d'Arc NININHAZWE ;
- Directeur Provincial des Marchés Publics de Burunga :
Monsieur Evariste KANTUNGEKO ;
- Directeur Provincial des Marchés Publics de Butanyerera :
Monsieur Bruno Nicaise KANEZA ;
- Directeur Provincial des Marchés Publics de Gitega :
Monsieur Pierre Claver NIYONGABO.

Article 3 : Sont nommés :

- Directeur Provincial de l'Economie Numérique de Buhumuza :
Monsieur Jean MANIRAKIZA ;
- Directeur Provincial de l'Economie Numérique de Bujumbura :
Monsieur Francis CUBAHIRO ;
- Directeur Provincial de l'Economie Numérique de Burunga :
Monsieur Jean NDAYIZEYE ;
- Directeur Provincial de l'Economie Numérique de Butanyerera :
Monsieur Pierre BASORE ;
- Directeur Provincial de l'Economie Numérique de Gitega :
Monsieur Philippe NIMBONA.

 The image shows three handwritten signatures or initials in black ink. The first is a stylized signature, the second is a simple 'X' mark, and the third is a signature that appears to be 'NB'.

Article 4 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 25 mars 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

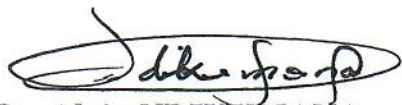
LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.



LE MINISTRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE,



Dr. Alain NDIKUMANA.